

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 13 juin 2024

ECF milite pour une réforme de la mobilité : Formation à la conduite dès l'âge de 14 ans !

Pour le Groupe ECF, il est grand temps de revoir le modèle d'accès à toutes les mobilités, en proposant une formation commune.

En complément du permis à 17 ans, la première organisation européenne d'éducation et de formation aux permis de conduire propose d'ouvrir aux jeunes l'accès à la mobilité dès 14 ans tout en les préservant du risque routier.

Le Groupe ECF propose donc la création d'une formation théorique en tronc commun, complétée par une formation pratique conforme aux exigences du Programme de formation réglementaire.

Cette première étape donnerait accès à :

- La conduite des EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé, donc la trottinette, le vélo électrique), qui deviendraient inaccessibles sans cette formation.
- La conduite de quadricycles légers, les voiturettes
- L'apprentissage anticipée de la conduite et la conduite accompagnée

Cet accès sécurisé à la conduite permettrait aux jeunes d'appréhender plus sereinement leur examen du permis du conduire et d'améliorer le taux global de réussite à l'examen, grâce à l'expérience diverse acquise sur la route, et diminuerait le risque routier.

La conduite accompagnée à partir de 14 ans : autonomie et sécurité

« Une formation à la conduite accompagnée qui débiterait à 14 ans, permettrait une période d'apprentissage plus longue, de trois ans entre la première prise en main du volant et le permis de conduire B à 17 ans. Cette mesure s'inscrirait dans un process global d'accès à toutes les mobilités », propose Patrick Mirouse, Président des ECF, « Relancer l'apprentissage anticipé de la conduite est également important, car il permet de diminuer le taux d'accidentologie chez les plus jeunes et d'améliorer le taux d'obtention au permis de conduire ».

Après leur formation initiale validée et leur réussite à l'épreuve théorique, les jeunes pourraient entamer la phase de conduite accompagnée, prévue pour durer jusqu'à 17 ans, âge auquel ils pourront passer le permis. Cet apprentissage étendu sur 3 ans, offrirait aux jeunes conducteurs une exposition progressive à diverses situations de conduite, renforçant ainsi leur capacité à prendre des décisions éclairées et sécurisées sur la route.

Expérience, autonomie et opportunités : les atouts de cette proposition

Les atouts de cette proposition ne manquent pas :

- Plus grande acquisition d'expérience :**
 En augmentant sa période d'apprentissage, le jeune engrange de l'expérience, ce qui favorise une meilleure préparation à l'examen du permis de conduire B et donc un meilleur taux de réussite.
- Autonomie et opportunités**
 L'accès précoce à la mobilité représente une opportunité pour les jeunes vivant en zones rurales, renforce l'indépendance et l'autonomie pour permettre aux adolescents de développer des liens sociaux et de pratiquer des activités extra-scolaires, dont des activités professionnelles.
- Impact psychologique**
 Accéder à la mobilité dès 14 ans développe la confiance en soi dès le début de l'adolescence, et permet de diminuer l'appréhension de la conduite.

PROPOSITION ECF POUR UN ACCÈS + SÛR AUX MOBILITÉS

